VOL VIII.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ

PAR T. L. DOUTNEY.

CONDITIONS DE L'AURORE.

Ce Journal se publie deux fois par semaine les MARDI et VENDREDI matin, le prix de la souscription est de QUATRE PIASTRES par année payables par semestres et d'avance pour la ville. Et pour la campagne, la souscription est de trois piastres par année outre le port, que chaque souscripteur devra payer au Bureau de Poste, On paie au commencement du semestre.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

Le Bureau de l'AURORE est établi rue St. Amable, près le Marché-Neuf.

Les correspondances doivent être adressées et toutes reclamations faites francs de port à T. L. DOUTNEY.

L'AURORE DES CANADAS.

JOURNAL LITTÉRAIRE POLITIQUE ET COMMERCIAL.

N°. 64.

MONTREAL (B. C.)

VENDREDI MATIN, 23 OCTOBRE 1846.

PRIX DES ANNONCES.

☞—Six lignes et au-dessus première insertion, 2s. 6d., et chaque insertion subséquente, 7½

Dix lignes et audessous première insertion, 3s. 4d., et chaque insertion subséquente, 10d

Au-dessus de dix Lignes, première insertion, 4d. par ligne, et chaque insertion subséquente, 1d. par ligne.

•—Les annonces non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'il soient contremandés et débités en conséquentes.

On traite de gré-à-gré pour les annonces d'une certaine étendue, et qui doivent être publiés plus de six Mois.

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur,

Tout jugement rendu avec passion, fut-il juste, est une iniquité.

Massillon.

Dans la Minerve du huit octobre, il y a un article à propos du magistrat A. B. Papineau de St-Martin qui a dernièrement été condamné à une amende de cinq piastres pour ne vouloir pas mettre lui-même à exécution la loi des Ecoles Elémentaires ; à cause du principe qu'il renferme. Cet article se termine par un paragraphe très remarquable. Celui-ci : "Voilà un commencement de justice contre les éteignoirs. "Nous espérons qu'on n'en restera pas là. "Il est maintenant notoire que A. B. Papineau a résisté à la loi, l'administration le sait, et cependant le dit A. B. Papineau est encore magistrat, il tient encore sa commission de juge de paix ! si l'administration a pu fermer les yeux sur la conduite du magistrat en question qui l'a forçait pour ainsi dire, (Etait-ce malgré eux ?) les habitants à transgresser la loi, "à résister à la loi, elle doit les ouvrir maintenant qu'un jugement d'un tribunal vient de l'atteindre. La Cour de Terrebonne a fait son devoir, l'administration fera-t-elle le sien ?"

Puis " La Revue Canadienne " du lendemain répondait absolument la même idée, ni plus, ni moins ; quelques mots seulement sont changés, pour faire croire, comme de coutume, à la lecture du journal, qu'il y a de l'original dans les colonnes éditoriales de ce papier.

Pour faire ressortir tout le danger du principe auquel je fais allusion, il est nécessaire d'exposer quelques faits et un ou deux principes.

La loi des Ecoles élémentaires est bonne ou elle est mauvaise ; les principes généraux sur lesquels elle est fondée, et qui sont répandus dans les différentes sections de cette loi sont vrais, ou ils sont faux ; ils sont appliquables à notre état de société, ou ils ne le sont pas : sur chacun de ces points, et plusieurs autres, il peut très-bien y avoir diversité d'opinion, " il est même presqu'impossible qu'il n'y en ait pas. Certainement, soit d'un côté ou de l'autre, il y a erreur. Cette erreur peut partir de la tête, du jugement ; il devrait être impossible de croire qu'elle parti du cœur. Ainsi ceux qui entretiennent des opinions différentes sur cette loi des Ecoles peuvent tous être de bonne foi dans leur conviction.

Or c'est un droit sacré, bien plus, c'est un devoir impérieux pour " tout citoyen " vivant sous un gouvernement constitutionel basé sur des principes démocratiques ou d'égalité, pour tout citoyen, dis-je, qui a une conviction, de la proclamer, de la faire connaitre, d'énoncer ses motifs, de les faire goûter, adopter, triompher s'il le peut. Si cette conviction est appuyée sur de faux principes, ce n'est pas en proscrivant les personnes que vous la changerez, c'est en démontrant la fausseté de la base de leur conviction, autrement vous faites de vos adversaires des victimes et des martyrs tout aussi réellement que ceux qui emploient la corde, la guillotine et la prison.

Ainsi dans le cas présent, Mr. André Benjamin Papineau (dont je déplore moi-même sincèrement l'erreur) et malheureusement il n'est pas le seul à penser de la même manière, croiraient du danger qu'il croit voir dans les principes de la loi des écoles, de sa défectuosité, de son inapplicabilité dans les circonstances actuelles, devrait, pour obéir à cette conviction, par conséquent à son devoir de citoyen, prendre tous les moyens constitutionels en son pouvoir pour en neutraliser les effets, faire qu'elle fut une lettre morte, tout en se tenant dans les bornes de cette loi même. Il voudrait, sans doute, voir à ses compatriotes plus de lumières, plus de savoir, plus de connaissance de leurs droits comme de leurs devoirs, chez beaucoup, plus de respects pour ces mêmes droits et de rigidité à remplir leurs propres devoirs, plus d'égards, même pour les préjugés des autres ; Il sait que ses concitoyens ne pourront lutter et lutter sans cesse contre les races et les sociétés étrangères qui les environnent de toutes parts, et tendent sans cesse à les noyer tant dans les flots toujours de plus en plus envahissants de leurs générations croissantes que par le perfectionnement de leur système d'agriculture, les progrès de leur industrie, l'extention de leur commerce, l'exploitation de toutes les sources naturelles de richesses du pays, la diffusion de toutes les connaissances utiles et pratiques.

Il sait aussi que ses concitoyens ne peuvent faire de progrès rapides en tout cela sans apprendre, que ce que l'on apprend de proche en proche, par tradition, par ouïdire ne peut être que peu de chose et très lent ; qu'il faut que l'instruction et l'éducation, une instruction variée en même temps que véritable, vienne en aide, il sait tout cela ; de plus que " l'ignorance est un impot réellement plus fort sur le peuple que la cotisation exigée par la loi," suivant l'expression énergique de Mr Lafontaine l'année dernière ; que pourtant l'instruction et les connaissances ne peuvent s'acquérir que par des sacrifices pécuniaires auquels tout citoyen est obligé de contribuer parce que tout homme à des devoirs à remplir envers la société, qu'un de ces devoirs est de donner à ses enfants, et en général à la jeunesse du pays, les moyens d'accomplir envers ses semblables, envers cette même société, les obligations qu'à leur tour comme citoyens du pays, n'importe dans quel rang, dans quelle condition dans quelle profession, ils seront un jour appelés à remplir, il sait que l'homme n'est pas fait pour lui seul, mais encore pour ses semblables, puisque tous doivent vivre en société et a droit d'exiger de chacun de ces membres, quand bien même tous ne le voudraient pas, les sacrifices nécessaires pour rendre l'homme aussi utile que possible à lui-même, à sa famille, à ses compatriotes. Il ne peut donc pas être opposé à tout genre de contribution pour l'instruction du pays ; mais à tort ou à raison, peu importe pour mon raisonnement, il pense que l'on peut avoir des moyens d'arriver au but, aussi puissants et même plus efficaces, et en même temps moins compromettants pour les droits du peuple que ceux qui sont exigés par la loi des Ecoles Elementaires. Il croit voir dans la cotisation ou repartition surtout exigée par cette loi, un principe dangéreux dans le futur pour la liberté de ses compatriotes, alors il dit : je ne veux pas quant à moi concourir à en faire l'application, je conseille à mes concitoyens de ne pas être eux-mêmes les instruments de ce que je crois être leur oppression ; je suis d'avis de ne pas élire de nouveaux commissaires d'écoles ; je le suis déjà de l'année dernière, je n'agirai pas ; je préfère être soumis à la pénalité de la loi ; d'autres la mettront à exécution s'ils le veulent ; le gouvernement à les moyens de la faire exécuter, qu'il les prenne, qu'il nomme lui même des commissaires ; moi je paierai l'amende ; la loi aura été exécutée, mais au moins je n'aurai pas le remords d'avoir, suivant ma conviction, contribué à écraser mes concitoyens.

Et ceux qui le trouvent dans l'erreur émettent contre lui le beau principe de la proscription, c'est-à-dire le principe d'ostracisme contre tous ceux qui trouvant une loi dangéreuse et mauvaise, voudraient en neutraliser les effets par tous les moyens constitutionnels et que la loi elle même met rait à leur disposition jusqu'à ce qu'ils l'eussent fait rappeler !

Pourtant il me semble qu'il n'est pas plus coupable que ceux qui refusent ou plutôt qui ont refusé, à différentes reprises, de faire partie du conseil exécutif : la loi exige qu'il y ait un conseil aviseur légal du gouverneur ; c'est un devoir pour tous citoyen, lorsqu'il y est appelé par le chef de l'exécutif, de lui donner ses conseils, quand ce citoyen croira qu'il pourra faire du bien, car la loi doit être exécutée, tous lui doivent leur appui ; et cependant l'on approuve, l'on admire ceux qui n'ont pas voulu du pouvoir : ils ont refusé parce qu'ils ont pensé qu'ils ne pourraient faire du bien dans les circonstances. Faudrait il pour cela enlever à ces hommes éminents toutes les commissions, voir même celle de magistrat, qu'ils peuvent avoir sous le gouvernement, et priver ainsi la société des services que ces mêmes hommes peuvent lui rendre sous beaucoup de rapports parce qu'ils auront cru de leur devoir de ne pas lui en rendre, sous un autre ? Eh bien ! que font donc autre chose M. A. B. Papineau et tous ceux qui, comme lui ne veulent pas eux-mêmes participer à la mise en pratique de principes suivant eux dangéreux et inconstitutionels ?

Que doivent faire ceux qui ont une conviction contraire et profonde eux-ci se recorder les insultes, de les proscrire, d'essayer à leur faire perdre toute considération aux yeux de leurs concitoyens, de les représenter comme indignes, sous tous les rapports, de faire quelque bien ? Mais alors ils tournent contre tous ceux qui ne veulent pas de cette cotisation imposée par la loi, c'est-à-dire une forte proportion de la population ; ils établissent, d'un coup, tout le peuple en deux camps ennemis, au lieu d'avoir des citoyens discutant sur leurs intérêts entre lesquels peut se trouver diversité d'opinions, mais pas de haines.

Ceux qui veulent ramener leurs concitoyens à de saines doctrines, leur faire voir et reconnaitre leur erreur, qu'ils y soient avec connaissance de cause ou seulement par préjugé, ne les convaincront pas d'erreur ou de mauvaise foi en leur jetant à la figure les grands mots " d'éteignoirs d'ignorantins, d'hommes mais trop crédules, " et autres semblables. Vous qui prétendez être les organes des idées libérales par excellence, vous qui devez prendre, et avez en effet pris pour mission de faire trouver la loi des Ecoles élémentaires bonne au peuple qui paraît dans beaucoup d'endroits la repousser parce qu'il n'en connait pas l'importance et la nécessité, qui devez la lui faire goûter, apprécier, le convaincre de son urgence, lui faire voir les funestes résultats que sa non-opération peut entrainer, croyez vous donc que c'est en prodiguant les injures les plus outrées, la commisération méprisante, pour ces " pauvres gens, honnêtes " mais " trop crédules " et auxquels vous voulez faire entendre raison, croyez vous que c'est par ces moyens que vous réussirez ? que c'est en paraissant les croire de mauvaise foi, en leur supposant un cœur méchant, de la dépravation dans les sentiments que vous les convaincrez qu'ils n'ont pas la vérité de leur côté, que vous êtes les vrais appuis d'une bonne cause ?..... Si vous le croyez détrompez vous ; vous ne faites que vous éloigner du but ; vous travaillez contre l'instruction et l'éducation plus fortement que ceux que vous voulez combattre. Tous les sentiments, toutes les idées de ceux que vous voulez ramener se trouvent violemment froissés, vous perdez tout droit à leur estime et à leur respect, et par conséquent à vous en faire écouter ; ils ne vous entendent pas, il n'y a plus de rapprochement possible, vous restez avec vos cris, vos réclamations, vos injures, souvent vos calomnies, et eux avec leurs erreurs, leurs préjugés, leur manque de connaissances. Et la division et les haineuses passions règnent et se perpétuent au milieu de la patrie : Et chacun en voyant les désastreux effets, de s'en laver les mains, d'accuser son frère, pour ne pas reconnaitre que l'on n'est au moins de moitié dans la cause d'effets si funestes.

Quant à moi, M. le rédacteur, je crois que le moyen de combattre victorieusement les erreurs déplorables de ceux qui s'opposent à l'exécution de la loi des Ecoles Elémentaires, n'est pas de les mettre, pour ainsi dire, hors la loi, de les injurier, souvent même de les calomnier. L'on se plaint que le Peuple ne sait pas lire ; alors à quoi servent toutes ces d'éclamations de journaux contre ceux que ce même peuple entend et écoute parler aux portes de ses Eglises dans ces petites assemblées de tous les jours. Les hommes éclairés, influents, les chefs du peuple, puisqu'ils sont ou veulent être à la tête du pays, ont des devoirs à remplir comme tels ; ils doivent prendre les vraies moyens de se faire entendre du peuple. Qu'ils fassent donc comme ceux qui le détournent sciemment ou autrement de travailler à son instruction à l'aide du moyen réel le plus efficace et le plus équitable par ce qu'il porte également sur tous, que la Législature ait encore trouvé. Que les hommes influents parlent au peuple dans ses réunions de tous les jours, qu'ils lui expliquent verbalement, et souvent, et partout, et à chaque occasion la nécessité de s'instruire ; qu'ils lui fassent connaitre cette loi des Ecoles, ses dispositions ; lui en montrent l'avantage, ses bons résultats, même politiques et sociaux, qu'elle peut nous habituer à faire nos affaires locales nous-mêmes sans avoir besoin de recourir sans cesse au centre de l'Etat qu'elle peut nous donner le goût des associations ; enfin que de cette manière le peuple vienne à bien connaitre cette loi, et il l'exécutera : c'est souvent l'ignorance d'une loi, de ses dispositions, de son esprit de son caractère, qui la fait repousser. Pour se faire entendre du peuple, il faut se faire peuple : vous écrivez il ne vous lit pas ; il pourrait vous entendre et vous écouter : vous ne lui parlez pas, est-il étonnant que vous adversaires, qui lui parlent, aient sur lui quelqu'influence ?

M. D.

M. l'Editeur,

Si les Rédacteurs de la " Minerve " ne faisaient pas métier de l'insulte, rien ne m'aurait surpris d'avantage que l'accusation portée contre M. Papineau de St. Martin d'être une espèce d'éteignoire et ennemi de l'éducation. Ce n'est que justice de dire qu'il a fait pour la propager dans sa paroisse autant que personne autre dans toute la province. Il a pu tomber dans l'erreur dans quelques unes de ces dernières démarches, mais ce serait se rendre coupable d'une injustice étrange que de ne pas reconnaitre comme l'a fait naguère un correspondant de l'Aurore, qu'en grande partie la paroisse est redevable à son zèle de l'établissement d'un nombre d'écoles, aussi grand que celui d'aucune autre paroisse, à proportion de sa population.

La sortie de la " Minerve " est sans doute le fruit d'une rancune d'élection. Les ressources de l'injure comme on doit l'espérer finiront par s'épuiser, comme celle de la calomnie.

***

M. l'éditeur,

N'avez vous donc pas lu la " Revue Canadienne " de Vendredi dernier, que je ne vois aucune félicitation sur son brillant article " le ministère " article qui nous vient à la suite de son autre brillant article " la situation. " Prenez garde à vous monsieur, vous allez passer pour un homme sans goût, sans discernement, qui ne savez pas apprécier les belles choses, si vous laissez passer ces chefs-d'œuvres sans en dire un mot à vos lecteurs ? comment donc, vous dirontils : ces articles de la Revue, qui font fureur, qu'on se déchire, qu'on s'arrache pour les dévorer, vous ne nous en donnez pas même un apperçu. Ça m'afflige, monsieur moi qui prend de l'intérêt à votre journal, de voir que vous négligiez des matières d'une importance première comme celle-là, et traitées par une plume maniée par un homme d'état, comme le savant monsieur qui se trouve à la tête de l'établissement en question.

Reconnaissez donc votre faute, et parlez nous, vous aussi de nos braves ministres, du " bon peuple (ça sent son éditeur à trois lieues " à la ronde) de la table du conseil exécutif, " de la longue vacance, des " besoins " des " diverses localités, des nomminations des " fonctionnaires, de M. Draper en " pic " nic " (il est vrai que la saison commence " à passer, mais bah ! qu'est-ce-que ça fait " à un éditeur) ; de M. Smith qui roucoule, " au bruit majestueux de la " cataracte " ; " de M. Papineau qui herborise ; de M. " Daly qui est à Québec, de M. Morris à " son bureau ; de M. Young qui ne connait " pas le pays, des Mills (innocente hyper-" bole,) canadiens qui sont plus dignes que " lui, du Col. Gugy, de ses hauts cris, de " ses écrits, des cent petits soufflets que reçoit le ministère ; de ses extravagans gas-" pillages des deniers publics depuis un an, " de M. McCord, d'un compagnon d'armes de Napoléon (que diable vient-il faire " dans cette galère !)—Du " Canadien " " des raisons pourquoi le ministère est " payé, comme quoi c'est un malheur pour " le pays, et qu'à quelque chose malheur " est bon "; de l'intrigue, la corrupt on, la " violence qui ne valent rien ; et d'un gou-" vernement qui doit être honnête, popu-" laire, et national.

Après ça vous nous parlerez comme quoi M. Lafontaine est l'homme pour former ce ministère là.—et comme quoi il vaudrait " infiniment mieux céder quelque chose de " nos prétentions respectives que de continuer à laisser le pouvoir aux mains de " gens si inhabiles. " Vous appuierez principalement sur ce point là parce que c'est le principal, tout le reste n'est que l'accessoire. Faut faire des concessions, des sacrifices parceque faut que M. Lafontaine revienne au pouvoir. Gare à vous MM. Hincks et Baldwin. Pour vous M. Aylwin, vous avez reçu votre feuille de route, parce qu'il faut faire des concessions, parce qu'il faut que M. Lafontaine revienne au pouvoir. Pas de M. Lafontaine ; pas de ministère " honnête populaire et national. " Ça ne peut aller l'un sans l'autre ; car M. Lafontaine c'est la " quintessence " de " l'honnêteté. " de la " popularité, " de la " nationalité, " voyez vous ! ou plutôt, c'est l'unique source de ces qualités nécessaires à une administration.

Mais je vois que vous commencez à faire la grimace, ça n'entre pas dans vos convictions, dans vos principes. Eh ! que d... venez vous nous parler d'idées, de convictions, de principes. Ne savez vous pas que nous sommes dans le pays du " libéralisme " où vos convictions, si vous les mettez au jour, vous méritent des " coups de bâtons " (témoin M. Hincks qui s'attire la mauvaise humeur de McKeon, pour lui avoir dit que c'était un espion ; " l'illibéral " se fâcher pour pareille bagatelle.)

Que venez vous d'ailleurs nous parler de principes. N'êtes vous pas pour les principes du gouvernement responsable ? vous êtes donc pour M. Lafontaine, parce qu'il l'a dit lui-même, tant qu'il ne sera pas au pouvoir, nous ne l'aurons pas le gouvernement responsable, pour une raison toute simple le gouvernement responsable c'est M. Lafontaine pas d'autre. On avait donc bien raison de dire que M. Lafontaine n'aimait pas " beaucoup " M. Drummond, parceque M. Drummond disait un jour aux Irlandais, que la " constitution " n'était pas incorporée dans un homme. M. Lafontaine comme de raison, " vu les faits, " aurait voulu qu'il dit que la constitution c'était lui (M. Lafontaine), qui nous l'avait fait donner le gouvernement responsable en nous faisant avaler " l'union " des Canadas, qui devait nous mettre dans le Paradis terrestre. Puisque c'était lui seul (M. Lafontaine) qui pouvait le faire marcher le gouvernement responsable, il fallait bien que ce fût lui. Voilà donc pour quoi, on dit que M. Lafontaine n'aime pas trop M. Drummond.

Ne parlez donc plus de vos convictions de vos principes, vous n'en avez pas d'autres que ceux de la majorité qui ne se trompe jamais. Ce qui nous ramène naturellement à notre sujet de la Revue Canadienne, qui fait partie, qui est la voix de la majorité, "une " et " infaillible, " et qui par conséquent écrit de si beaux morceaux, qui nous dit que M. Draper est un homme dangereux, puis que M. Draper pourrait rester au pouvoir, si M. Lafontaine y entrait : puis enfin qu'il faut faire des concessions pour le mettre à la porte. Vous êtes vraiment cruel de nous priver de ces belles choses là.

Espérant que ça n'arrivera plus, je me souscris,

Votre etc.

***

LA PROCHAINE MALLE ANGLAISE,

Par le Steamer de Boston du 1er Novembre 1846,

SERA CLAUSE AU

Bureau de Poste de Montréal,

SAMEDI, LE 28 DU COURANT.

A SEPT HEURES, P. M.

☞ Les journaux doivent être livrés à 5 heures

L'AURORE DES CANADAS.

MONTREAL, 23 OCTOBRE 1846.

☞ Nos lecteurs voudront bien nous excuser pour la demi-feuille que nous sommes encore forcés de leur retrancher aujourd'hui, le malheur de vendredi dernier en est la seule cause ; mais nous reprendrons, avec la plus grande certitude, notre format mardi prochain.

Les papiers de New-York, reçus Dimanche dernier, ne sont remplis que de désastres dans plusieurs parties des Etats Unis, causés par la tempête du 13 du présent. Il paraît qu'elle s'est fait ressentir par tout, et qu'elle a détruit dans son passage un grand nombre de propriétés.

Les dernières nouvelles de New York, nous apprennent qu'il y avait déjà trois malles du Sud, qui n'étaient pas encore arrivées.

L'hon. H. S. Fox, cidevant ministre diplomatiques auprès de la cour des Etats-Unis, est mort à sa résidence à Washington, mercredi le 16 du courant à trois heures. Il n'a été que peu de jours malade. Il était âgé de 65 ans.

Les scènes étranges, qui viennent de se passer dans le comté de Nicolet, sont de nature à provoquer d'importantes réflexions sur les rôles joués par de nos concitoyens par rapport à des matières publiques du plus grâve intérêt.

Dans ce comté comme dans d'autres des intrigans s'agitent pour se donner de l'importance en vociférant contre la loi d'éducation sous le prétexte de l'impôt voté pour le soutien d'écoles élémentaires. Dans tout autre comté, même sous le gouvernement despotique de la Prusse ou de l'Autriche, qui pourraient regarder comme un grief une taxe imposée sur chaque habitant d'une paroisse, à proportion de ce qu'il possède pour subvenir au soutien d'écoles, comme la chose s'y pratique.

C'est pourtant bien l'espèce de grief qui dans ce moment fait l'objet de déclamations fougeuses, d'un certain nombre d'orateurs de tréteau, dans le comté de Nicolet et dans quelques autres endroits.

Nous sommes informés même que tel habitant respectable d'un comté différent de celui de Nicolet, a perdu de vue, depuis quelques mois le soin de sa famille, abandonné les travaux de ses terres, et parcouru différentes paroisses pour prêcher la croisade contre ceux qui dans la chambre ont pris les moyens de répartir le fardeau de l'obligation, de subvenir aux frais de l'éducation du peuple, d'une manière égale, à proportion de la valeur du revenu de leur propriété, par là même de la manière la plus juste possible.

Rien de plus favorable aux pauvres puisqu'elle fait payer la taxe au riche, à proportion de ses moyens, ce qui diminue d'autant la charge, qui pèserait sur le premier, si la taxe se payait d'après la quantité de terres en superficie. Celle-ci pèserait du double et du triple sur le pauvre, plus que sur le riche, parfois même en proportion décuple et d'avantage.

On nous dit même que dans quelques paroisses, les cultivateurs comme d'autres personnes aisées, accueilleraient volontiers ce mode de cotisation, qui seraient dans leur intérêt. L'égoïsme ne recule jamais devant l'injustice qui lui profite.

Or, ce sont généralement, ces personnes aisées, dont les réclamations bruyantes, font croire au pauvre que c'est sa cause qu'il défend. Passe encore quelques cultivateurs illetrés s'aveuglent au point de se joindre à cette croisade mais que dire d'hommes auxquels on doit supposer des connaissances et quelque éducation comme ceux qui dans le comté de Nicolet suivent un pareil exemple. Qu'ils soient trompeurs ou trompés, c'est pour ainsi dire unanimes.

S'ils voyaient quelque imperfection dans la loi, ce ne serait pas moins leur devoir d'engager le peuple à s'y soumettre, en même temps que de prendre les moyens constitutionels, de faire à la législature, la demande des changements qui leur paraitraient nécessaires.

Maintenant si les renseignements qui nous sont parvenus ne manquent pas d'exactitude MM. Morin, Nelson et Beaubien, se seraient rendus dans le comté de Nicolet, pour essayer de plaider là la cause de l'éducation, celle de la loi qui comporte les principes de justice, en faveur de la masse du peuple que nous venons d'indiquer ; mais ce serait vainement qu'ils auraient fait cette démarche, il aurait suffit d'après ce qu'on nous rapporte, des criailleries des meneurs du jour dans le comté, pour triompher même du ci-devant ministre, malgré ses connaissances et son talent.

Cette circonstance devrait ce semble, faire faire à des membres comme à des partisans de l'ex-ministère, quelque retour sur leur conduite, lorsque incapable de refuter la doctrine d'un de leurs concitoyens, leur compatriote, ils ont traîné son nom dans la boue, comme celui d'un traître, vendant les droits de ses compatriotes, lorsqu'ils l'ont peint d'ailleurs comme un vieillard imbécile et criminel, sort qu'ils ont fait subir à celui qui montrait le même courage en refoulant le torrent des passions du moment. N'est-ce pas pour assurer leur triomphe qu'ils ont tenu la province à l'état d'ébullition, depuis la résignation des ci-devant ministres. Ils se sont servi de meneurs comme ceux de Nicolet, pour faire prendre le change au peuple, sur la question soulevée par les discussions des principes du gouvernement responsable, qu'ils violaient, par leur démarche, et qu'ils ont défiguré pour se faire appuyer contre le gouverneur et ses ministres.

Nous devons dire une fois pour toutes, par rapport aux correspondances qui nous viennent au sujet de l'affaire de M. A. B. papineau, que nous n'approuvons nullement la conduite de ce Monsieur. Nous admettons ces correspondances, car il est nécessaire que l'accusé ait le moyen de se défendre autant plus que nous savons fort bien à quoi nous en tenir sur le zèle du rédacteur de la " Minerve " contre lui. Les injures qu'ils lui prodiguent ne sont pas des arguments et proviennent bien plus certainement comme le dit un de nos correspondants " d'une rancune d'élection " que de l'amour qu'ils portent à l'éducation. Cependant la faute qu'ils commettent par cette conduite ne le disculpe pas de celle qu'il aurait pu commettre d'ailleurs.

On voit par un journal de Terreuve, le " Newfoundlander, " que le nouveau gouverneur de cette colonie, l'honble. BRUCE, qui était arrivé, en Angleterre venant de Hong-Kong (Chine), devait s'embarquer sous peu sur un steamer de guerre pour son gouvernement, et qu'il était tout probable qu'il serait accompagné de son frère, le Comte d'ELGIN, le nouveau gouverneur-général, en route pour le Canada.

La " Gazette du Canada " de samedi contient une proclamation qui érige civilement la paroisse de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, comté de Dorchester.

Une autre qui érige civilement la paroisse de Saint-Bruno de Montarville, comté de Chambly.

Une autre qui offre une récompense de £50 pour des informations qui puissent amener à justice les auteurs de l'attentat commis le 7 du courant, dans la paroisse de Montréal, contre la vie de M. J. H. Evans.

On lit ce qui suit dans les "Mélanges" de mardi dernier, concernant notre industrieux compatriote, Mr. BOIVIN :—

"Nous venons de voir une pièce d'argenterie représentant une "annonciation" qui est d'une exécution finie. Ce superbe morceau, frappé à froid sur une plaque d'argent, d'environ huit pouces de diamètre, sort de l'atelier de M. Boivin, orfèvre, vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville. On ne peut rien désirer de plus parfait en ce genre ; le visage de la Vierge, ainsi que celui de l'ange, est d'une vérité d'expression admirable, et représente au parfait "naturel" de la gravure qui a servi de modèle ; c'est le premier ouvrage de ce genre, nous dit-on, qui ait été frappé dans ce pays ; et nous ne croyons pas que les morceaux qu'on nous importe d'Europe puissent le surpasser. Ce sera encore pour le pays une amélioration ; puisque M. Boivin a intention de former, dans ce genre de sculpture en relief sur argent, plusieurs jeunes élèves canadiens, qui, nous n'en doutons pas, réussiront aussi bien que tous nos autres compatriotes, dans tous les genres, où ils se sont exercés. M. Boivin prie les messieurs du clergé, ainsi que tous les connaisseurs en général de vouloir bien se donner la peine, en passant près de son atelier, d'y arrêter un instant, pour se former une idée de l'excellence du travail de cette pièce d'argenterie, qui sans aucun doute, peut passer pour un chef-d'œuvre dans son espèce."

Il nous revient de plusiurs endroits que les Perdrix deviennent plus communes, depuis la passation de la loi qui en prohibe la chasse durant le temps de la couvée. Le marché de Montréal en paraît mieux fourni que de coutûme, raison qui doit, ce nous semble, engager les personnes de la campagne à veiller à l'exécution d'une loi qui ne peut que leur être avantageuse, aussi bien qu'aux villes.

LE TÉLÉGRAPHE MAGNETIQUE

Nous voyons dans le British Colonist, qu'on a déjà contracté pour établir une ligne de télégraphe entre Buffalo et Toronto mercredi le 16, le livre de souscription reservé pour Hamilton étaient presque rempli, et il n'y avait aucun doute que le montant entier qui est de £1000 sera souscrit.

Mr. Pierre Cauchon, l'une des victimes de l'accident du "Sydenham," est mort à Sorel dimanche à deux heures de l'après-midi.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Montréal, 10 octobre 1846.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général faire les nominations suivantes, savoir :

Henry Lemesurier, écuyer, pour être maître de la maison de la Trinité de Québec, en la place de l'honoreble John Stewart qui a résigné.

Henry Burstall, écuyer, pour être gardien de la maison de la Trinité de Québec en la place de William Patton, qui a résigné.

James Carleton Allsopp, junior, écuyer, pour être greffier de la cour de circuit, Missisquoui.

Alexandre L. Herbert, écuyer, pour être avocat, solliciteur, procureur et conseil dans toutes les cours de justice de Sa Majesté en cette partie de la province du Canada ci-devant Bas-Canada.

Thomas Cordon, écuyer, pour être collecteur des douanes au port de Lacolle, en la place d'Edward Wacket, décédé.

Benjamin Seaton, écuyer, pour être collecteur des douanes au port de Sutton, en la place d'Anson Kemp, promu.

ERRATUM.—La nomination d'Auguste Séguin, écuyer, telle qu'elle a été publiée dans la Gazette du 2 courant, aurait dû être comme " Notaire Public, " et non comme " Avocat, etc. "

ORGANISATION DE LA MILICE.

Un nouvel ordre général publié dans la "Gazette Officielle" de samedi contient la continuation de l'organisation des comtés, comme suit :

LE REGIMENT DU CENTE DE VAUDREUIL.

Premier battaillon — Ste Jeanne, Ile Perrot, et St Michelle de Vaudreuil.

2e bat —St Ignace du Côteau du lac, et St Joseph de Soulanges.

3e bat — Spolycraipe, seigneurie de la nouvelle Longueuil.

4e bat — Ste Marguerite de Rigaud et Newton.

LE REGIMENT DU COMTE DE VERCHERES.

1er bat —Varennes.

2e bat—Relcil, St. Marc et St. Antoine.

3e bat—Verchères et Contrecœur.

REGIMENT DU COMTE DE LOTBINIERE.

1er bat—St-Jean Deschaillons, et Lotbinière.

2e bat— Ste.-Croix, St.-Flavien et St.-Antoine.

3e—bat St.-Giles et St.-Sylvestre.

COMTE DE L'OTTAWA.

1er bat—Petite Nation.

2e bat—Lochaber, Buckingham, Templeton et Portland.

3e bat—Hull, Eardly, Wakfield, Terres joignant Wakefield, et Rivière à la Pêche.

4e bat—Onslow, Bristol et Clarendon.

5e bat—Litchfield, Terre ouest de l'Isle aux Allumettes, et Grand Calumet.

COMTE DE TERREBONNE.

1er bat—St Louis de Terrebonne, Ste Anne des Plaines, New Paisley, et New Glasgow.

2e bat—St martin, et St Vincent de Paul.

3e bat—Ste Rose, et St François de Sales.

4e bat—Ste Thérèse.

5e bat—St. Janvier, St Jérôme et Abercrombie.

REGIMENT DU COMTE DE ST.-MAURICE.

1er bat—Trois-Rivières et Banlieu, et les Forges de St.-Maurice.

2e bat—Maskinongé, Concession du Petit-Bois et de la Baie Dewinnes de la Rivière-du-Loup.

3e bat—Rivière-du-Loup (excepté la Concession du Petit-Bois et de la Baie Dewinnes) et le Petit-Machine.

1er bat—Ste.-Ursule, St.-Léon et Huntingtown.

2e bat—Pointe du Lac, St.-Bernabé et le Grand Machine.

REGIMENR DU COMTE DE NICOLET.

1er bat—Nicolet et Ste.-Eonique.

2e bat—St.-Edouard de Gentilly, St.-Pierre-les Becquets, Blandford et le 11e rang de Maddington.

3e bat—Bécancour, Ste.-Gertrude et Maddington, excepté le 11e rang.

5e bat—St.-Grégoire.

REGIMENT DU COMTE D'YAMASKA.

1er bat—St.-François du Lac.

2e bat—St.-Antoine et St.-Zéphirin.

3e bat—St.-David et St.-Michel.

REGIMENT DU COMTE DE CHAMPLAIN

1er Bat—St.-François-Xavier de Batiscan, Ste-Anne de la Pérade, et Ste. Geneviève de Batiscan.

2e bat—Ste.-Marie du Cap de la Magdeloine, St-Maurice, la Visitation de Champlain, et St. Stanielas.

Citation des Journaux.

(*Du Journal de Québec.*)

INDUSTRIE CANADIENNE.—Monsieur Sasseville, le seul ouvrier de son genre que nous ayons dans Québec, vient de terminer un superbe ciboire d'argent dont le travail magnifique serait admiré en Europe comme en Canada. Au fini et à l'élégance qui en font les qualités les plus saillantes se joignent le poids et la solidité qui en garantissent la valeur et la durée. Le pied de ce vase splendide est orné de trois médaillons qui représentent "la crèche de l'Enfant Jésus ; Jésus au tombeau ; et le baptême du Sauveur." Entre ces médaillons et alentour, sont artistement disposés des épis de blé et des grappes de raisin, emblèmes du corps et du sang du Christ. Sur la coupe, on remarque trois médaillons d'un travail aussi exquis que les premiers, représentant les trois vertus théologales ; la "Foi, l'Espérance" et la "Charité ;" la foi dans ses promesses et sa divinité, l'espérance dans ses miséricordes, et sa charité pour le genre humain. Des figures de chérubins, destinées à remplir les espaces laissés par les médaillons et d'une saillie plus prononcée que ces derniers, se dessinent avec grâce sur les contours du ciboire, et semblent vouloir s'échapper de sa surface. A ces ornements que l'on peut appeler de fond, s'en joignent une infinité d'autres moins importants en apparence, mais tout aussi délicats, tout aussi parfaits que ceux que nous venons de mentionner.

Nous le répétons, c'est une œuvre qui ferait honneur aux meilleures artistes Européens, pour le fini du travail et pour l'élégance des formes, et qui est de beaucoup préférable à ce qui nous vient d'ordinaire de l'autre côté de l'Atlantique, parceque c'est une œuvre massive, durable consciencieuse. C'est plutôt pour obéir au sentiment de satisfaction que nous éprouvons que pour attirer l'attention des intéressés sur M. Sasseville que nous avons cru devoir signaler une des belle et une œuvres de cet artiste, persuadé comme nous sommes, qu'il ne peut suffire aux commandes.

On dit qu'il a été reçu au bureau de la police des informations qui pourrait conduire à la découverte de la personne ou des personnes qui, dans l'automne de 1837, volèrent la malle allant de Québec à Woodstock. Il a été fait une déposition qui implique un riche habitant d'une paroisse près de Québec. Il y avait dans la malle volée une remise de £300 à sir H. Caldwell, qui poursuivit le départ des postes, mais fut déboutté.

L'AURORE DES CANADAS

Hier, le coronner a été appelé à faire enquête sur les corps de deux individus qui venaient d'être frappés de mort subitement, sans avoir pu se procurer l'assistance d'un prêtre ni celle d'un médecin. L'enquête a eu pour résultat, la triste conclusion suivante : que la mort de ces deux misérables était due à un trop grand usage de boissons fortes. L'un des deux ouvrier-maçon, était vieux, père de plusieurs enfants, l'autre, garçon charretier.

(Du Canadien.)

L'honorable C. E. Casgrain, l'un des commissaires des travaux publics, est arrivé samedi d'enbas, où il est descendu jusqu'à la Rivière du Loup, avec un ingénieur et un assistant du département pour visiter les principales localités qui offrent le plus de facilité pour l'érection de quais dans cette partie du fleuve : améliorations tant désirées et si nécessaires. Ils ont trouvé que Saint-Michel, Berthier, l'Islet, la Pointe aux Orignaux, à la Rivière Quelle, et la Rivière du Loup étaient les endroits les plus convenables, quoique ces endroits mêmes offrent des difficultés et demandent beaucoup d'argent pour y construire des quais. Leur dessein était de descendre jusqu'à la pointe aux Pères, lieu propice et qui demande aussi une semblable amélioration pour cette partie importante, quoiqu'éloignée du district de Québec ; mais la saison avancée et les vents qui régnent actuellement ne leur ont pas permis de se rendre jusque là, ni d'étendre leur visite sur la côte du nord, comme ils en avaient également l'intention. Dans le cours de l'été prochain cette exploration sera reprise.

M. Casgain est reparti samedi soir pour Montréal où l'honorable W. B. Robinson, son collègue, l'attendait pour aller, à son tour, faire une excursion d'un aut e côté.

M. Robinson est descendu ici avec un ingénieur, au commencement de la semaine dernière, pour inspecter les quais qui se construisent à la Grosse-Ile. Il est remonté à Montréal mercredi soir, mais il doit redescendre dans une dixaine de jours environ, pour examiner les lieux et s'entendre avec le bureau de la Trinité au sujet des bassins projetés à l'entrée de la rivière Saint-Charles.

Québec et son district peuvent donc espérer enfin d'avoir quelque part aux améliorations publiques pour lesquelles on a prodigué tant d'argent dans les parties supérieures de la province.

L'Echo des Campagnes.—La " Gazette des trois Rivières " nous apprend qu'il s'est formé à Berthier (district de Montréal) une société dans le but d'établir dans ce joli village, sous le titre ci-dessus, un journal hebdomadaire qui sera particulièrement consacré aux intérêts agricoles. Nous voudrions voir cet exemple suivi dans tous les grands villages du pays, qui ailleurs seraient décorés du nom de villes.

(Du Quebec Mercury)

VENGEANCE D'UN CHEVAL.

Il y a deux jours, le propriétaire d'un cheval, qu'il avait établé dans l'écurie de M. Lamontagne à la Pointe Lévi, se trouvant dans un état d'ivresse, entra dans l'appartement de l'animal, et comme il est à supposer, commença à le tourmenter, le cheval le jeta par terre, et se jetant à genoux, l'escoua comme un chien l'eut fait. Les cris de cet homme attira l'hotelier et une ou deux personnes à son secours. Lorsqu'ils entrèrent dans l'écurie, ils trouvèrent le cheval sur ses genoux et l'homme étendu sur le dos. Cet animal féroce avait le bras de cet infortuné serré très fortement entre ses dents, et ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'ils parvinrent à lui faire lâcher prise. Ce pauvre homme a eu les deux bras cassés, l'os du bras gauche était tellement moulu, et la chair déchirée qu'il fallut en faire l'amputation, il a le visage défiguré et le corps meurtri en plusieurs endroits. Il est maintenant sous les soins du Dr. Racey et en chemin de se rétablir.

Ce cheval (un étalon) est extrêmement vicieux et n'est docile qu'à son maître qui l'a déjà puni très sévèrement afin de pouvoir le rendre plus obéissant.

Nouvelles et Faits Divers.

Terrible ouragan.—Il a éclaté, avant-hier, sur New-York et ses environs, un ouragan des plus violents qui se soient déchaînés depuis plusieurs années sur ce continent. Des torrents de pluie étaient mêlés à des raffales d'un vent tempêtueux; aussi les promenades de la ville et de la campagne ont elles été dévastées. La Batterie, plus exposée que tous les autres lieux, car le vent soufflait de la mer sur la côte, était hier jonchée de débris, de branches, d'arbres déracinés. Le mur de soutien de la Batterie a été crevassé sur une longueur d'une centaine d'yards et les dalles de la promenades disjointes et enlevées par les flots qui les ont battues. Dans le Park, 14 arbres ont été déracinés ou brisés ; parmi eux figure le fameux " hickory " nouvellement planté, qui était l'orgueil et l'espérance de la démocratie de tammany Hall. Sinistre augure ! Dans Tompkins Square huit gros arbres ont été arrachés ; il en est de même dans St. John Park et autres lieux. Une grande quantité de cheminées ont été balayées par le vent ; les deux clochers de l'église de Calvary qu'on est en train de construire à l'encoignure de la 21e rue et la 4e avenue, ont été rasés, et celui de l'église St. Bartholemée, dans Lafayette Place, est dans un état fort précaire. Un individu a été tué dans Beaver street par la chute d'une goutière, un nègre a été blessé dans Madison street et une petite fille aurait été écrasée au coin de Madison et de Catherine street, par des enseignes et des poteaux, si elle n'avait été protégée par un pavil le long duquel elle était tombée. Un autre petite fille a été enveloppée par une tente détachée d'un magasin du Bowery et transportée ainsi de l'autre côté de la rue sans avoir éprouvé d'autre mal que la peur.

Le toit d'un vaste magasin, situé au coin Coenties slip et de Water street, et servant d'entrepôt au gouvernement, a été enlevé, et la plupart des caves des maisons qui portent les deux rivières ont été envahies par les eaux. Le bateaux du Sauth Ferry de Brooklyn a eu sa cheminée et la couverture de l'une de ses cabines enlevée. Les autres steamboats et ceux de Staten Island ont interrompu leur traversée.

Dans cette dernière île, qui sert d'avant-garde à New-York, les bois ont été dévastés. Une maison en briques, appartenant à M. de Forrest, a été en partie démolie, et deux cheminées de la belle maison de campagne de M. Aspinswall, ont été renversées.

La liste des bâtimens qui ont éprouvé des avaries serait trop longue à donner. Les paquebots " Garrick et Roscius " ont brisé amarres et n'ont été par bonheur que légérement endommagés. Le brick le " Prince de Joinville a été jeté sur le brick anglais St. margueret, et lui a enlevé son beaupré et ses abords. Le brick Atbert Perkins " et la goëlette anglaise Victoria ont éprouvé de fortes avaries. Le bateau de canal le New-York, chargé de 2,500 boisseau de riz, de 500 boisseau de graine de lin et d'une grande quantité de provisions et de whiskey a sombré au débardère n. 4 de la rivière de l'Est. Mais il nous reste à apprendre les sinistres arrivés en pleine mer et sur les côtes, et ceux là seront les plus désastreux et les plus sanglans !

L'Equinoxe aux Barbades.—Le brigantin anglais " Bermude " arrivé à Baltimore annonce que le 10 septembre, un ouragan terrible a éclaté aux Barbades et y a causé de nombreux désastres. Plusieurs maisons ont été renversées et sur onze navires qui se trouvaient à l'ancre dans la Baie de Carlisle, cinq ont été jetés sur les rescifs et mis en pièces. Heureusement la campagne a peu souffert.

Perte du baleinier le Rienzi.—Le 26 septembre, le capitaine Brown, commandant la *Minerve*, et venant de Palerme, rencontra un navire en détresse et qui dérivait sans être gouverné. Après avoir tâché de s'en rapprocher, la faiblesse de la brise la décida à mettre son canot à la mer. Au bout d'une heure environ, le canot aborda l'épave d'où partaient de faibles cris et fut assez heureux pour arracher à la mort cinq hommes qui vivaient encore, bien que réduits à l'état de squelettes ; ces hommes étaient: James S. Dyer, second officier du bord, George Buntin, George L. Howe ; Appleton Lathe, et Lloyd Brown, matelots. Si cette rencontre miraculeuse ne fût pas venue les sauver, il est probable qu'aucun d'eux n'aurait vu l'aurore du lendemain.

Voici, d'après le récit de M. Dyer, les circonstances du sinistre auquel ils ont seuls échappés :

Le 3 avril dernier, le *Rienzi* quitta Provincetown pour aller à la pêche de la baleine, ayant à son bord 21 hommes d'équipage.

Tout alla bien jusqu'au 15 septembre, jour où ils furent assaillis par un violent coup du sud-Ouest. A onze heures, la misaine fut emportée ; depuis lors, l'ouragan ne fit que s'accroître, et le 16, à une heure du matin, la grande voile, la seule sous laquelle le navire se trouvait alors, fut également emportée. Bientôt on dut lancer à la mer les embarcations pour alléger le bâtiment, et le capitaine crut à propos de couper le mât de misaine. Après avoir coupé les manœuvres, on envoya en haut un homme avec une scie pour scier le mât ; mais en montant il laissa tomber la scie par-dessus bord, et comme il remontait avec une hachette, le navire fut renversé, les panneaux éclatèrent et la coque fut remplie d'eau. Le *Rienzi* dût rester dans cette situation quinze à vingt minutes ; alors il tourna sur lui-même, et se releva rasé comme un ponton, et à l'état d'épave. Le capitaine Small, son fils, le stewart et trois hommes furent noyés dans la cabine. M. Dyer s'y trouvait aussi, mais il parvint à remonter sur le pont ; plusieurs hommes de l'équipage furent noyés à l'avant, et d'autres emporté à la mer au moment du désastre. Enfin un jeune garçon nommé G. Mann était mort la veille, et un autre mourut de faim dans la nuit. Le nombre total était de seize personnes.

Quant aux souffrances des survivants, il est plus facile de se les figurer que de les décrire. Les seules provisions qu'ils eurent pendant près de dix jours furent un demi baril de biscuit qu'ils parvinrent à tirer de la cale, mais qui avait séjourné 48 heures dans l'eau de mer ; seulement, la veille du jour où ils furent sauvés, ils avaient pris un requin dont ils mangeaient la chair crue. Ils essayèrent d'en boire le sang, c'était trop amer ; la seule eau qu'ils purent ramaser en tendant une vieille chemise pendant une averse. Enfin, ils étaient presque nus, et pendant sept jours la mer balayait le pont à chaque instant, si bien qu'il leur fallait s'attacher pour n'être pas emportés.

N'y a-t-il pas quelque chose de vraiment providentiel dans le salut des cinq hommes qui ont survécu ?

Icendie en mer.—Le capitaine Bradford du brick *C. H. Appleton*, arrivé de Thomaston à la nouvelle-Orléans, rapporte que le 12 septembre étant par 37 degrés de latitude et 78, 28 de longitude, il a rencontré et passé un navire en feu dont il ne put voir le nom, mais sur l'arrière duquel il lut le mot " *Camden*. " Ce navire paraissait être chargé de chaux. Le pont, était brûlé le grand mât renversé ; le beaupré tomba pendant que l'épave était encore en vue.

Le même matin, le capitaine Bradford avait rencontré la goélette *Charles P. Brown*, de New-York, démâtée. Il pense cependant qu'elle aura pu atteindre son port de destination qui était Norfolk.

La Suisse vient d'éprouver, presque dans toute son étendue, de grands désastres, par suite de débordemens des torrens des Alpes, gonflés par des pluies qui ont produit des fontes extraordinaires de leurs neiges et de leurs glaciers. Comme il était naturel, les petits cantons, Uri surtout, ont le plus souffert. La route du Saint Gothard a été rompue en plusieurs endroits, et sa réparation coûtera des sommes considérables.

Un nouveau Niagara.—On vient de découvrir une nouvelle chûte ou cataracte dans la rivière Saint-Louis. Cette cataracte tombe dans la partie ouest du lac supérieur, qui jamais n'a été décrite par aucun géographe. Il paraitrait que cette nouvelle merveille ne le cède en beauté qu'aux chûtes du Niagara. Le volume d'eau est immense, et la hauteur de la chûte est de 150 pieds.

Irlande.—L'Eglise catholique d'Irlande compte quatre archevêchés ; Armagh, Dublin, Cashel-Emly et Tuam ; 22 évêchés 2,500 prêtres de paroisses, avec autant de vicaires ; 300 350 religieux ; 2,600 paroisses, et 2,000 chapelles catholiques. On estime, qu'il y a un prêtre pour environ 1,240 habitans, et une chapelle pour à peu près 3,250 personnes. La population totale de l'île est d'un peu plus de 8 milions, sur lesquelles il y a près de 7 milions de catholiques. Les évêques et les prêtres sont soutenus par les dons volontaires des fidèles, et il est rare qu'on s'abstienne de donner, si pauvre que l'on soit. La misère néanmoins est tellement intense, tellement profonde, qu'il y a des curés qui meurent de faim avec leurs ouailles, surtout dans les années où les récoltes des pommes de terres manquent.

Il n'en est pas de même de l'église anglicane, qui possède un huitième de la propriété territoriale. Quatre membres de l'épiscopat anglican jouissent d'un revenu annuel de 16,000 liv. st., ou 400 mille francs. Un évêque anglican, arrivé en Irlande sans fortune patrimoniale, à enrichi sa famille, lors de son décès, en 1829, de la somme énorme de 400 mille liv. st., ou 10 millions de francs. Le docteur Lindsay évêque anglican de Kildaire, diocèse où l'on ne compte pas de fidèles du culte anglican (les habitans étant tous catholiques), jouissait d'un revenu de 6, 000 l. st. (150.000 francs). Après un épiscopat de quarante-deux ans, cet évêque, mort récemment, laisse à ses héritiers, ainsi que nous l'avons déja dit, une succession de plusieurs millions.

Remede contre le mal de mer.—On a découvert récemment que la créosote, employée déjà comme remède contre le mal de dents, est le meilleur des préservatifs contre le mal de mer. Il parait que lorsque la mer est dans un état normal, sur dix personnes qui seraient malades sans le secours de la créosote, neuf ne ressentiront aucune indisposition si elles ont eu recours à ce nouveau moyen. On l'emploie à peu près comme l'êther, c'est à dire qu'on en met quelques gouttes dans un verre d'eau ou sur un morceau de sucre. Il n'en résulte aucun inconvénient ultérieur pour l'estomac.

NAISSANCES.

En cette ville, le 21 du courant, la dame de A. Drolet, écuyer, à mis au monde un fis.

MARIAGES.

A Christ Church de cette ville, mercredi soir, le 21 du courant, par le révd. Dr. Bethune, Edouard Taylor Fletcher, écuyer, à Henrietta-Amelia, quatrième fille de Wilam Burns Lindsay, écuyer.

DECES.

En cette ville, après une longue maladie qu'elle a supportée avec la résignation d'une vraie chrétienne, à l'âge de 51 ans, Dame Marie Corion, épouse de feu M. Joseph Sima d.

En cette ville, mardi matin, le 20 du courant, après quelques jours de maladie des fièvres typhoïdes, Niel S. Scott, écuyer, étudiant en médecine, âgé de 26 ans, beaucoup regretté, d'un grand nombre d'amis et de connaissances. Ses funérailles auront lieu samedi prochain. Le convoi partira de la demeure de M. Scott, rue Lagauchetière, à 2½ heures P. M.

A Ste. Rose, samedi, le 17 du courant, après deux jours de maladie, dame Justine Charest, épouse de Félix McMahon, écuyer, médecin du lieu. Le concours nombreux de parens et d'amis qui assisté à ses funérailles, témoigne hautement de l'estime dont cette dame jouissait dans la société. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable et trois enfans en bas âge.

A Deschambault, partie de Lachevrotière, le 13 du présent, à l'âge de 56 ans, après une longue maladie Pierre Pagé, écuyer, meunier et commerçant.

Dimanche le 18 courant des fièvres typhoïdes à la résidence de M. E. Constantin, marchand, St. Augustin, Flavien Garneau, âgé de 16 ans, fils de sieur F. X. Garneau, du Cap-Santé.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

AUTRE TEMOIGNAGE.—Ci-suit un extrait d'une lettre reçue du Révd. William Galusha :

Berkshire Vt. 22 Oct. 1845.

MESSRS. SANDS :J'ai souffert d'une douleur aigue dans le côté occasionnée par une maladie de foie pendant ces dernières vingt années, éprouvant parfois des douleurs inexprimables ; mais depuis que j'ai pris de votre Salsepareille, j'ai été grandement soulagé, tellement que j'ai pu vaquer à mes occupations, et prêcher de temps à autre pendant ces derniers quinze mois! J'ai mis de côté toute autre médecine, pour éprouver exclusivement la Salsepareille, et je puis, en toute vérité et sincérité, la recommander à ceux qui souffrent en aucune manière de douleurs scrafuleuses. Il s'est opéré des guerison remarquables dans le voisinage par son visage Mme T. Shaw, avec six bouteilles, a recouvert une santé dont elle n'avait joui depuis dix ans, et Mme W. Stevens qui avait extrêmement souffert d'Erésipèles, fut entièrement guérie au moyen de quelques bouteilles.

Votre &c.

W. GALUSHA.

Pour plus de détails et d'évidence de sa qualité supérieure et de son efficacité voir les pamphelets qui peuvent s'obtenir gratis des Agents.

Preparé et vendu par A. B. & D. SANDS Droguistes, No 100 rue Fulton au coin de William, New-York,

JOHN HOLLAND &c.

Montréal :

T. W. BRENT Kingston ;

T. MUSSON, Québec.

MAGASIN DE POELES AMERICAINS.

LE Soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qui désirent étudier l'économie et le confort dans l'emploi des POELES, qu'il a reçu de différentes manufactures américaines, l'assortiment le plus considérable et le plus beau de POELES qu'on ait jamais offert au public de Montréal composé des Poeles Prium, Telegraphe, et Rotary Primium Hot air tight Cooking Stoves, propres à l'Automne et l'Hiver, et propres à bruler le bois ou le Charbon, l'appareil le plus économique et le plus convenable pour la cuisine qu'on ait actuellement. Poeles de Goût de Salon Air-tight, richement ornés; Air-tight Hall Stones, et le Stanley Patent Coal, ou Coke Burner, effet supérieur pour salons, ou édifices publics,—qui seront tous vendus aux plus bas prix,

EN GROS ET EN DETAIL.

Aussi un assortiment de Poeles carrés de Trois-Rivières, Québec et d'Ecosse, toujours en main.

JOSEPH N. HALL.

No. 106, Rue Notre Dame,

Montréal 23 Oct.

Province du Canada, District de Montréal. }

COUR DU BANC DE LA REINE.

Jeudi le premier jour d'Octobre Mil-huit-cent quarante six.

Presents :

L'hon Juge en chef Vallieres de St-Real.
" Mr. le Juge Rolland.
" Mr. le Juge Gale.
" Mr. le Juge Day.

No 571.

ALEXIS COUTUR PERE Cultivateur demeurant en la paroisse de St Félix de Valois, dans le District de Montréal

Demandeur,

vs.

ELIE OLIVIER, constructeur de Moulin, ci-devant de Berthier, dans le District de Montréal, actuellement absent de cette partie de la Province du Canada constituant la ci-devant Province du Bas-Canada et DAME EMERAME LAFONTAINE son épouse aussi absente.

Défendeur.

LA COUR ordonne sur la motion de Messieurs Cherrier et Dorion, Avocats du Demandeur qu'attendu qu'il appert par le rapport de Prime Giroux un des Huissiers de cette Cour au bref de sommation émané en cette cause que les Défendeurs ne peuvent être trouvés dans les limites de ce District, qu'ils n'ont aucun domicile en cette Province et qu'enconséquence le dit bref de sommation n'a pu leur être signifié, que les dits Défondeurs soient par deux avertissements qui seront publiés en langue Française dans *l'Aurore des Canadas*, et en langue Anglaise dans le *Pilot*, deux des papiers nouvels publis en cette ville, notifiés de comparaitre devant cette cour sous deux mois du dernier de ces avertissements pour répondre à la demande formée contre eux par le dit Demandeur, et qu'à defaut par les dits Défendeurs de comparaitre et de répondre à la dite Demande dans le dit délai, il sera permis au dit Demandeur de procéder à jugement comme dans une cause par défaut.

De par la Cour,

MONK, COFFIN & PAPINEAU.

P. B. R.

23 Oct. 1846.

A VENDRE,

ANCRES, de ½ jusqu'à 6 quintaux.
Chaudières à Potasse, 3 à 12 qutx
Fer brût (Gart berrie, No 1)
Plomb do, en barres, et feuilles
Tuyeaux de Plomb
Etaim en lingots, en grains et en barres
Tine en feuilles et morceaux
Cuivre et Airain en feuilles
Etain, Coivre, Airain, Airain lacquered, et tubes pour cloches de Maisons.
Tubes de Fer pour Gaz
Pinces et tisonniers communs et beaux
Mangles à Patentes

A vendre par

BRYSON & FERRIERS.

23 Oct.

A VENDRE par les Soussignés :—
400 barils Poudre à miner F. FF. FFF. et à chasse
5 tonnes de balles, assorties
1500 boites et demie-boites de Vitres Crown, sheet extra sheet, de 6½ et 7½ à 30 et 40
6 tonnes de Mastic supérieur, en vessies
8 do blanc d'Espagne
15 do blanc de zync

BRYSON & FERRIERS.

23 Oct.

POELES.—A Vendre par les Soussignés un assortiment complet d'Ecossais Simple et Doubles, de Trois-Rivières Dispatch, Premium Cooking, "Air Tight," "Hot Air" et de Goût, &c. &c.

BRYSON & FERRIERS.

23 Oct.

PLAQUES DU CANADA.

CHARBON Pontpool
Feuilles étamnées, assortiment complet

A vendre par

BRYSON & FERRIERS.

23 Oct.

EICHES.

150 Barils, Patent pressed, assorties
60 Barils, Diamond head, do

A vendre par

BRYSON & FERRIERS.

23 Oct.

VENTES PAR ENCAN.

VENTE DE FONDS.

M. LOUIS KELLENY, désirant se retirer du commerce, offre à l'encan, en un lot, Samedi, le 24 octobre, tout le Fonds de son magasin, composé d'un excellent assortiment de MARCHANDISES SECHES, nouvellement importées et bien choisies. Il est composé de Draps, Casimires de toutes sortes, et autres effets en laine, Coton, toile, Rubans, &c. enfin de tout ce qui convient à un magasin en détail bien assorti

La vente se fera à des conditions bien libérales, au magasin qu'occupe actuellement M. KELLENY, No 95½, rue Notre Dame, à DIX heures du matin.

23 Oct.

VENTE D'UN FONDS DE *MARCHANDISES DE DETAIL,* *par suite de Banqueroute.*

Par ordre du Syndic.

MARDI le 27 du courant à ONZE heures A. M. sera vendu en un seul lot à tant dans le £. le fond de Marchandises sèches de William Kelly, Rue Notre Dame ; et ensuite la garniture de la boutique et le bail qui expire le 1er Mai prochain :—

Les conditions seront annoncées au-tems de la vente :—

Les Marchandises peuvent être examinées Lundi le 26 du courant, et le matin du jour de vente --

Vente à ONZE heures précises A. M.

THOS WALLICE.

Syndic.

23 Oct.

AVIS.

TROUVE' auprès de L'EGLISE de ST-PATRICE il y a quinze jour, une petite chienne noire, avec un collier blanc au cou, et une barre blanche sur le croupion. Pour plus de détails s'adresser à ce Bureau.

23 Oct. 1846.

AVIS FINAL.

EST par les présentes donné, qu'à moins que les DEBITEURS de la succession de feu E. DOWLING ne viennent reprendre leurs actes *immédiatement*, les honoraires qui sont dus sur ces actes, seront remis, sans exception entre les mains d'un procureur, pour les retirer.

T. W. MIDDLETON,

Agent et chargé d'affaire,

23, Petite rue St. Jacques.

16 octobre.

TAPISSERIE

400 PIECES DE TAPISSERIE, patrons élégans, à des prix de 6d à 10s. la piéce, a vendre en gros et en détail par.

JNO. HOLLAND et Cie.

SOUILLERS DE CAOUTCHOUC.

UNIS et travaillés, toutes dimensions, à vendre en caisses ou en détail par.

JNO HOLLAND et Cie.

"NOUVEAUX ARTICLES DE GOUT" PEIGNES, &c.

UN assortiment général de Peignes de goût et autres objets, propres au commerce de la ville et de la campagne, toujours en main à vendre en gros et en détail par.

JNO. HOLLAND et Cie.

Montréal, 16 oct. 1846.

VENTE A L'ENCAN.

Par John Leeming.

Vente de Sucre, Thé, Tabac, etc.

AUX Magasins de MM. MATHEWSON & SINCLAIR, VENDREDI, le 23 octobre, seront vendus,

65 boucauts de Cassonade Blanche
40 barils do do
400 caisses de Thé Nouveau, Twankay, Young et Old Hyson, Gunpowder, Souchong, Congou, etc.
246 boites Tabac Cavendish
32 caisses do Honey Dew
21 boucauts Tabac en Feuilles de la Virginie
86 sacs Café Vert
50 do do Rôti
47 boites Chandelles de Spormaceti
200 do Raisins

—AUSSI—

Cassier, Clous de Girofle, Poivre, Epices, Gingembre en Racine et Moulu, Indigo, Groseilles, Cocoa, Aarowroot, Moutarde, Piments, Sauces, Pipes, Coton pour Mèches, Fil pour Cordonnier, Huile de Castor, Vinaigre, etc., etc.

—ET—

45 barils Huile de Morue
23 do do de Veau Marin
200 do Rosine, No 1.

JOHN LEEMING.

23 octobre.

VENTE PAR CATALOGUE, DE MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.

AUX magasins de MM. JOHN KAY et cie., No 214, rue St. Paul, SAMEDI le 24 courant tout le reste de leur FOND de MARCHANDISES SECHES de GOUT savoir :—

Flannelles et couvertes
Draps et Casimires
Indienne, Chintz, Fancy et Mudder
Coton blancs et jaunes
Alphacas 6-4, glacés et Orléans
Draps Beaver et de Pilotes
Avec une quantité de morceure et autres petits objets

Conditions libérales.

Vente à UNE heure.

JOHN LEEMING.

VENTE DE *SUPERBES PIANOS.*

MERCREDI MATIN, le 28 du courant, aux Magasins du Soussigné, seront vendus :

Un supérieur Grand Piano Carré, 6¾ octaves avec *Patent Action*, du prix de £55 sterling.
Un do do 6 octaves, prix £50 strlg.
Deux excellens do 6 octaves, prix £45 do
Un excellent Piccolo, magnifique instrument.
Un cottage do devanture ciselée, son superbe.

Les pianos sont les meilleurs qu'on ait mis à l'encan cette année. Manufacturés exprès pour le climat, et destinés à être vendus privément, ils méritent l'attention des acheteurs, qui feront bon marché.

Vente à ONZE heures

23 oct, JOHN LEEMING.

VENTE IMPORTANTE DE *BIENS — FONDS.*

LE Soussigné a été chargé par les propriétaires d'offrir à l'encan, à son Bureau, LUNDI, le 2 Novembre, à ONZE heures, les IMPORTANTES PROPRIETE'S, *Tenue en Franc-Alleu,*

Dans le centre du commerce, à Montréal, Savoir :

CES VOUTES ETENDUES, situées sur la rue de l'Hopital, qu'occupent MM. Maitland, Tylee et Cie.

Ces Bâtisses sont des plus solides, et ont tous les avantages désirables pour un commerce étendue.

Les Caves Voûtées seules peuvent contenir de 4 à 500 pipes de Vins, le tout à l'épreuve du feu autant que possible, et en excellent état.

—AUSSI—

La Maison voisine, occupée par Goodin an Benzimin, Ecr.

—AUSSI—

La grande Maison, avec Magasin andessous et Voûtes en briques par derrière et touchant cette propriété, occupée maintenant par M. John Leeming.

Le loyer de ces Propriétés, est actuellement de £650 par année.

—Les conditions seront libérales—

On peut voir les plans, et on aura toutes les informations requises chez le Soussigné ou chez M. Edward Maitland.

JOHN LEEMING.

23 octobre.

PAR JOHN JONES.

BAZAR D'AMEUBLEMENT.

Grande Rue St. Jacques

JEUDI, prochain le 29 Octobre, seront vendus à l'encan, pour terminer des consignations, Une quantité de grilles (register) différens patrons.

Poeles de cuisine
do de gout pour salon
do Air-tight
Ferrures de charrues
Chandrons et autres articles de fonte

—AUSSI—

Charrues de différentes espèces

Conditions faciles.

Vente à ONZE heures.

23 octobre. JOHN JONES

VENTE IMPORTANTE D'ANIMAUX ET D'INSTRUMENS DE FERME.

LUNDI, le 2 de Novembre, le Soussigné a reçu Avis de vendre, à l'encan, à la demeure de M. JAMES HUGHES, Petite Côte, sans exception, les Animaux suivant, Chevaux, Vaches, Cochons, et INSTRUMENTS Aratoires, savoir.

62 Vaches
60 Génisses
2 Taureaux
40 Moutons
60 Cochons
12 Chevaux

—AUSSI—

Mille Minots d'Orge
Quatre cents do de Blé
Sept do do d'Avoine
Deux mille do de Patates
Waggons, Charettes, Sleighs, Charrues, Herses &c. &c.

—ET—

QUATRE FERMES A LOUER, qui se touchent, à Bail de 7 à 9 ans. Il y a de superbes bâtisses.

Vente à DIX heures

JOHN JONES, "Tattersalls."

N. B. Les animaux sont de la meilleure race surtout les vaches et les cochons.

16 Octobre.

PEAUX D'ESPAGNE SECHES

A Vendre par les Soussignés 150 Peaux d'Espagne Sèches, l'une dans l'autre.—25 lbs.

GILLESPIE, MOFFATT & Cie.

11 Septembre 1846.

RUPTURE DE SOCIETE'.

LA société existant jusqu'ici entre les Soussignés sous les nom et raison de Hutchins, Birrs et cie a été ce jour dissoute par consentement mutuel. Toutes dettes dues à et par la société seront réglées par Benjamain Hutchins et George Easton.

BENJAMAIN HUTCHINS

JAMES HENRY BIRKS,

13 Oct. 1846.

VENTE A L'ENCAN.

Par J. D. Bernard,

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES SECHES POUR LA SAISON, ET DE *PELLETERIES MANUFACTURE'ES.*

AUX Magasins du Soussigné, *SAMEDI* le 21 *LUNDI* le 26 et *MARDI* le 27 du courant, seront offert en vente, à l'Encan Public, par Catalogue, 500 Lots de Marchandises Sèches, adaptées pour la présente et prochaine saison ; et un assortiment très étendu de Pelleteries Manufacturées pour *Dames* et Messieurs, et une grande variété d'autres Peaux.

—AUSSI—

Un Lot très étendu de Marchandises entammées appartenants à différentes Banqueroutes.

—*Conditions Faciles.*—

La Vente chaque jour à UNE heure.

J. D. BERNARD.

16 octobre.

MARCHANDISES SECHES NOUVELLEMENT IMPORTE'ES—VENTE CONSIDERABLE D'EFFETS D'AUTOMNE EN BALLES, ET PAR LOTS A VENDRE PAR CATALOGUE.

LUNDI, le 2 Novembre prochain, et les jours suivans, aux magasins de M. JEAN BRUNEAU, rue St-Joseph, seront mis en vente, par Encan, un des meilleurs assortimens, en Laine, Soie, et Coton, qu'on ait jamais vendu.

Draps fins et Superfins, Beavers, Draps de Pilotes, Flushings, Carisé Canadiens, Casimires, Doeskins, Drap Angola, Serges, Carisé blanc, Etoffes (Cloathing) Gala Plaid, Camelots, Tartan, Plaids, Flanelles de toutes couleurs, Barges, Regattes, Coton barré, Cotton blanc, Toile d'Irlande Moleskins, et Futaines, Drap Buffalo, Cotton jaune Swanskins, Swans downs, Droquet, Châles laine et Coton, Boas et Gants, Agraffes, Fil, Boutons, Courte-pointes, &c. &c.

—Aussi, à vendre par balles,—

42 balles de Couvertes, "Chavina," "Rose," ["Points"
17 do Coton jaune, 27, 30, 33, 36, et 40 [pouces de large
4 do Grosses toile, No 1 à 5
5 do Couverte pour chevaux (de couleur)
3 caisses Bandannas de l'Inde
19 do Indiennes d'Automne, derniers gouts
12 do Hardes faites, toutes grandeurs
5 do Parapluies de 30 à 45 pouces
5 Balles tapis superfins
2 do tapis pour escalier
1 caisse de Pantouffle de Tapis
30 Douz Poches d'Osnaburgh
2 caisses d'Epingles No 6 à 10
200 do ceintures rouges
2 barriques boutons assortis
400 douz. poches doudiennes
1 caisses ruban de goût, assortis
4 douz. comforters assortis
6 balles de pelottes de coton, No 6 à 10

Conditions libérales

Vente chaque jour à UNE heures.

J. D. BERNARD.

23 Oct.

Par D. Fisher,

VENTE CONSIDERABLE DE *MARCHANDISES EN BALLE ET PAR LOT.*

LA Vente annuelle à l'encan, pour terminer les consignations et épuiser l'assortiment, aura lieu chez MM MOORE et URE et CIE., Rue St. Sacrement, MERCREDI, le 28 courant, et les jours suivans. On mettra en vente un assortiment considérable de marchandises de goût, propres à la saison, sans réserve—plusieurs de ces effets se débarquent actuellement des différans vaisseaux au Port, entr'autres Draps Superfins, Casimires, Doeskins de goût, Drap de Pilote et Beaver, Couvertures roses et Makinac, Carisey gris et blanc, Charrier, Ecarlatte, Flanelle blanche, et de couleur, Etoffes pour pardossus, Camelet Saxonys, Mérinos, Drap d'Orléans, Cobourgs unis et figurés, Brocade idem ; un assortiment considérable de cotton, toile et soie, trop long à détailler—le tout suivant catalogue.

Vente chaque jour à DIX heures A. M.

DANIEL FISHER.

A et P.

16 Octobre, 1846.

MAGASIN DE PELLETERIES DU CANADA.

PELLETERIES ! PELLETERIES !

GREENE & FILS,

Chapelier & Pelletier,

INFORMENT respectueusement leurs chalands de Montréal, ainsi que leurs nombreux Marchands en gros, des Canadas et d'ailleurs, qu'ils ont transporté leur établissement de son ancienne situation vis-à-vis la Maison de DOUANE, au superbe édifice naguère occupé par la Banque de la Cité, No 229 Rue St Paul, la première porte après l'Hotel de Mr. Feller, quelques portes au Sud de l'Exchange Coffee House, et en face de Messrs. M. White & Co, Marchands de Fer ; où ils continuent leur commerce comme auparavant, si, ce n'est sur une échelle plus étendue et plus économique, vû que la société consiste maintenant en entier "d'hommes de l'art" possédant l'expérience de quatorze années dans la préparation et la vente des Pelleteries et des Chapeaux, en cette ville ; expérience qui jointe à leur talent des affaires, leur a gagné le principal commerce de Montréal, ainsi que les principaux Marchands en-gros des deux Canadas, grand nombre des Ports d'en Bas et d'ailleurs.

G. & F. ayant tous les ans reçu de leurs Chalands en Gros des demandes de chapeaux de bas prix ainsi que pour Chapeaux de Castor et de Soie, de Gants, Gantelets, Manchons, Boas &c. se sont déterminés à aggrandir leur Manufacture, (leur nouvelle situation leur en laissant tous les avantages) et ils ont porté leur mode de confection à un tel degré de perfection (sous leur attentive surveillance) qu'ils peuvent aujourd'hui non pas confectionner Cinquante Mille Chapeaux en Pelleterie &c &c comme autrefois et vendre à 25 par cent, mais avec la même main d'œuvre en confectionner cent mille et vendre à 12½ par cent.

G. & F. s'occupent constamment à préparer, a teindre et à Confectionner, non pas pour encan, mais pour leurs Chalands en gros et en détail, dans tous les goûts, les Pelleteries suivantes savoir :—Peaux de Martres, "Otter," Sifleur, Chinchilla, Ecureuil de Sibérie, "Musquash," Badger, Agneau de Russie, Signe, Linx, "Tennet" Poissonier, Oppossum, Neutria, Castor, Veaux Matins, Léopard, Ours, Ermine &c. &c. &c.

G. & F. Invitent respectueusement le Public et les Commerçants en général, venir examiner leur assortiment général et des plus étendus, de Pelleteries préparées, Chapeaux de Soie et de Castor, "Caps" en drap &c. &c. 4380 paires de Gants et "Mitts" en orignal le tout de la première qualité, soit pour la propreté, la durée, ou le bas prix.

Prix réduits, comme à l'ordinai

Canada Fur et Hat Store, }
No 229, Rue St-Paul }
Autrefois Banque de la City }

Montréal 18 Sept. 1846.

NOUVELLE ETABLISSEMENT. MAGASIN DE BOTTES ET DE SOULLIER DE GOUT *DE DAMES ET MESSIEURS.*

LE soussigné prend la liberté de remercier sincèrement ses amis et le public du sautien libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a TRANSPORTE sa Boutique dans la Rue Notre Dame, près la Rue McGill, où il continuera à faire la meilleure espèce de *BOTTES* et *SOULLIERS* de *DAMES* et *MESSIEURS* ; et il espère par une attention scrupuleuse à la besogne et sa ponctualité en s'acquittant de tous les ordre dont on pourra l'honorer, mériter et recevoir un plus grande part de patronage et de soutien.

Le soussigné désire attirer l'attention des messieurs sur son choix de BOTTES de BALS, faites avec soin sous ses yeux, et qu'aucun article ne peut surpasser en cette

WILLIAM,L. DANN.

Extrémité Ouest 71, Notre Dame.

28 août.

SITES DE MOULINS DE PRIX.

AVIS est par les présentes donné que Trois Sites de Moulins de prix, sur le canal de Lachine, savoir : Deux situés sur le côté sud du bassin au dessus du lock n. 2, marqué sur le plan n. 10 et 11 et l'autre sur le côté nord du lock n. 2, seront vendus par encan public au Bureau des Travaux Publics, VENDREDI, 20 NOVEMBRE prochain, à Midi.

Le plan du terrain et les plans et devis relatifs à la manière de prendre l'eau, &c. pourront être vus a ce Bureau, le et après le Premier Novembre, auquel temps on pourra obtenir toute autre information sur les conditions de l'achat.

Ces lots sont particulièrement bien adaptés à la construction de Moulins à Farine, ou de Manufactures, étant dans la Cité sur les Bassins du Canal et de facile accès, tant par terre que par eau. La chute au niveau ordinaire du Fleuve sera pour les lots 10 et 11, d'environ 20 pieds, et au lock n. 2 de 13 pieds, avec une quantité considérable d'eau à chacune, pour faire marcher des Moulins.

Par ordre,

THOS. A. BEGLEY,

Secret.

Bureau des Travaux Publics, }
Montréal, 19 oct. 1846. }

AVIS.

Aux Reclamants pour des pertes par la Rébellion dans le Bas-Canada, dont les noms sont compris dans la Cédule publié dans la Gazette du Canada en date du 18 octobre 1846.

Bureau du Receveur Général }
Montréal, 9 octobre, 1846. }

LE Receveur général est autorisé d'émaner des Débentures rachetables dans vingt années pour liquider ces pertes, en sommes qui ne seront pas moindres du vingt-cinq Louis courant, portant intérêts, à six par cent par an, comme il est pourvu par l'acte 9e Victoria, chapitre 65, payable par chaque année le premier Janvier.

On recommande aux individus dont les réclamations sont au dessus de la somme ci-dessous spécifiée, de s'unir plusieurs afin de former le montant minimum des Débentures qui vont être émanés.

16 oct. 1846.

☞ Les journaux anglais et français de Montréal publieront cet avis pendant deux semaine.

EN GROS ET EN DETAIL,

MANUFACTURES DE FOURRURES,

No. 100, Rue Notre Dame.

C SOLOMON & CIE.

INFORME respectueusement les bourgeois et le public en général, qu'ils ont récemment complété leurs FONDS DE FOURRURES & toutes espèces pour Dames et Messieurs.

DEPARTEMENT DES DAMES

Se compose de Manchons, Boas, Cardinals de Martr Russe et Canadienne, Chafoon, Ermine Stone, Martin François et Allemand, Mynx, Lynx Naturel et Lustré, Ecureuil de *Sybérie*, avec d'autres espèces de FOURRURES dont on se sert généralement. Aussi, *Gantelets*, *Gants*, et bordures correspondantes. On attend de jour en jour par le Vaisseau " Pearl" de Londres, un assortiment splendide de Chapeaux de Soie et Satin, etc etc.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS

Toutes les nouveautés de Casques en Martre, Mynx, Loutre Naturelle et Lustrée, Veau Marin du Sud, Astracan, Mouton et Chien; Gantelets Gants et Mitaines correspondantes—le plus complet assortiment en Canada de Peaux et Robes de Sleighs simples et doubles ; Capots de toutes espèces de Fourrures.

Tout ouvrage sera fait en quelques heures des meilleures Peaux.

—AUSSI—

Reçu par le " Great Britain" " Bilton" et autres Vaisseaux, une grande variété de Cravates de Soie et de Satin, Gants de Kids et de Laines blancs et de couleurs, etc., etc.,

9 Oct., 1846.

EN GROS ET EN DETAIL.

MAGASIN DE FOURRURES ANGLAIS ET CANADIEN,

111, *Rue Notre Dame,*

MONTREAL.

HENDERSON FRERE et CIE ont dernièrement reçu par le " Great Britain," un assortiment considérable de FOURRUES, choisi en Juillet dernier, par leur frère W. S. Henderson, qui visita l'Europe à cet effet,—ce qui ajouté à un assortiment immense d'effets manufacturés de ce pays, offre l'assortiment le plus complet et le plus de valeur qui soit sur ce marché.

Comme le détail de cette maison ne se fait que dans des objets de première qualité, et tout les premières classes, n'y ayant aucun risque, ils peuvent donner leurs effets à un léger profit.

COMMERCE EN GROS

L'Assortiment dans cette branche est extraordinairement considérable, se vendra à bon marché. Conditions, au-dessous de £25, argent comptant, au-dessus de cette somme, des billets approuvés à 4 mois. On pourra rendre les effets s'ils ne conviennent.

UN SEUL PRIX.

16 Octobre 1846.

SALLE DES ODD-FELLOWS.

—o—

LE TABLEAU MECANIQUE

DU CELEBRE MAELZEL,

REPRESENTANT LA CONFLAGRATION DE

MOSCOU,

Et la sortie de l'armée de

NAPOLEON,

A été transporté, à la demande d'un grand nombre de familles respectables, à la *Salle des Odd Fellows*, Grande Rue St. Jacques, et commencera à être exhibité, JEUDI, le 8 OCTOBRE, et continuera de l'être tous les SOIRS, jusqu'à avis contraire.

Les portes seront ouvertes à 7½ heures et l'Exhibition commencera à 8 heures précises.

Entre'e : 2s. 6d. Les enfants au-dessous de dix ans, moitié prix.

13 Oct., 1846.

POIDS ET MESURES.

LE Soussigné ayant été nommé par son Excellence le Gouverneur Général à la place D'INSPECTEUR des POIDS et MESURES, pour le District de Montréal, a l'honneur d'informer le public de ce district, qu'il est maintenant prêt à certifier les poids et mesures pour le district, aux termes de l'acte 39, Geo. III Chap. 7.

Le soussigné annonce également que son bureau sera OUVERT chaque jour légal entre neuf et deux heures, No 6, Petite Rue St. Jacques.

JOHN JOHNSTON.

AVIS.

LES affaires conduites jusqu'ici par Hutchins, Birrs et cie se continueront par les soussignés sous le nom de Hutchins et Easton.

BENJAMAIN HUTCHINS.

GEORGE EASTON.

13 Oct. 1846